

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Avis au clergé. — III Saint Jean-Baptiste déclaré par Sa Sainteté Pie X patron spécial des Canadiens-français. — IV Ecole d'enseignement supérieur. — V Aux prières. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Ordinations — VIII La tempérance : La Revue du Tiers-Ordre, Montréal — IX Informations religieuses.

AU PRONE

Le dimanche, 28 juin

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La fête (le 29) et la solennité des Ss. ap. Pierre et Paul (5 juillet), ainsi que le jeûne (le 4 juillet) ;

La clôture du mois du Sacré-Cœur (avec les indulgences plénières indiquées au No 20) ;

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre ;

NOTE. — Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit les exhorter à le faire.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 juin

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques ;

Du 3e dimanche après la Pent., *semi-double* ; mém. de S. Léon et de l'Oct de S. Jean-Baptiste ; préf. de la Trinité. — I vêpres de S. PIERRE et S. PAUL, *double de 1e cl.* ; pas de mémoire du dim.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De la solennité de saint JEAN-BAPTISTE

Messe comme le 24, *double de 1e cl.* ; mém. du 3e dim. après la Pent., préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres (ant. *Elisabeth*) mém. de S. Pierre et S. Paul ; pas de mém. du dim.

NOTE. — On n'est plus obligé d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul (demain), mais on doit s'efforcer de le faire. — Le jeûne est remis au 4 juillet (veille de la solennité).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 juillet

Dans les paroisses suivantes, la solennité se fait comme ailleurs par la messe et les vêpres communes à S. Pierre et à S. Paul, selon l'indication générale de l'Ordo.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Montréal) et de Saint-Paul (Montréal et Ile-aux-Noix).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Wakefield) et de Saint-Paul (Plantagenet et Aylmer).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Sorel) et de Saint-Paul (Abbotsford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Shawinigan) et de Saint-Paul (Grand'Mère).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (La Patrie) et de Saint-Paul (Scottstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (L'Avenir) et de Saint-Paul (Chester).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Coulonge).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

AVIS AU CLERGE

Le temps fixé par les règlements de l'*Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de la Province Ecclésiastique de Montréal*, pour payer le second versement de la répartition faite à l'occasion de l'incendie de l'église de la *Longue-Pointe*, a commencé le 16 de juin pour se terminer le 16 juillet prochain.

Le dimanche, 28 juin, à 10 heures de l'avant-midi, il y aura ordination dans l'église Notre-Dame. Les supérieurs de communauté qui ont des sujets à présenter sont priés d'en avertir M^r le vice-chancelier.

SAINT JEAN-BAPTISTE

Déclaré par Sa Sainteté Pie X

PATRON SPECIAL DES CANADIENS-FRANÇAIS



A Société Saint-Jean-Baptiste de Québec avait prié Mgr Bégin de solliciter du Saint-Père : " la faveur insigne de la reconnaissance et de la proclamation de saint Jean-Baptiste, comme patron de tous les Canadiens-Français, en quelque endroit qu'ils se trouvent fixés ".

Sa Sainteté Pie X a bien voulu accéder à ce vœu dans un bref que nous publions en entier, et que nos abonnés liront avec plaisir et reconnaissance.

C'est la consécration d'une dévotion nationale qui remonte aux premiers temps de la colonie. C'est de plus une forte leçon de foi et de patriotisme qui nous est donnée ; car l'Eglise n'entend pas uniquement nous assurer, dans saint Jean-Baptiste, un puissant protecteur ; elle nous propose aussi en lui un modèle à imiter.

PIE X, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

C'est avec une particulière bonté que l'Eglise témoigne sa sollicitude aux peuples séparés de ce centre du monde catholique par les terres et les mers, et qui conservent pourtant intacte dans ces régions éloignées la foi des ancêtres. Ce troupeau qui vit dans de lointains pâturages mérite, pour cela même, que Nous le gardions avec soin et avec vigilance comme une portion choisie du bercaïl que Dieu Nous a confié, et Nous lui devons accorder avec empressement tout ce que Nous

croions être utile à son salut et à sa prospérité. Aussi, lorsque Notre Vénérable Frère l'archevêque de Québec, ville du Canada, Nous a présenté, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste, fondée dans cette même ville, des lettres où l'on Nous demandait de déclarer, en vertu de Notre autorité, le saint Précurseur patron des Franco-Canadiens, jugeant que cela pouvait être grandement profitable aux intérêts de la vie catholique dans ce pays, Nous avons décidé de faire droit à ces prières. Et Nous le faisons d'autant plus volontiers que Nous avons une grande confiance dans le secours et l'intercession de ce saint que, depuis son origine, le peuple canadien n'a cessé d'honorer d'une piété toute particulière. C'est pourquoi— et Nous voudrions que cela soit pour le plus grand bien, pour le bonheur et la prospérité de l'Eglise canadienne et de tous les catholiques de ce pays — par Notre autorité suprême et par les présentes, après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les cardinaux de la sainte Eglise Romaine, préposés aux affaires de la Propagande, Nous établissons, Nous constituons et Nous proclamons saint Jean-Baptiste patron spécial auprès de Dieu des fidèles franco-canadiens, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent sur une terre étrangère. Nous voulons donc que, dans ces régions, on accorde et on rende à saint Jean-Baptiste tous les privilèges et tous les honneurs qui appartiennent de droit aux patrons des lieux, sans que toutefois la fête de ce saint soit déclarée de précepte là où elle ne l'est pas encore. Nous voulons que les présentes lettres soient constantes, valides, efficaces ; qu'elles aient leur plein et entier effet, et qu'elles soient acceptées en tout et pour tout par ceux que cela regarde, et aussi longtemps qu'ils y seront intéressés. Nous décrétons que c'est en ce sens que ces lettres devront être comprises et interprétées par tous les juges ordinaires ou délégués, et que tout ce qui peut être tenté de contraire à ces lettres par quelque personne que ce soit, de

quelque autorité qu'elle soit revêtue, et qu'elle le fasse sciemment ou par ignorance, est nul et sans valeur. Nonobstant toutes Constitutions ou Prescriptions Apostoliques ou autres, quelles qu'elles soient, même celles qui méritent une mention ou une dérogation spéciale, qui seraient contraires à la teneur de ces lettres.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-cinquième jour de février de l'année mil neuf cent huit, de Notre Pontificat la cinquième.

L. † S.

R. card. MERRY DEL VAL,

Secrétaire d'Etat.

ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ouvriront, au mois d'octobre prochain, dans leur nouvelle maison-mère de la rue Sherbrooke, des cours pour les jeunes filles qui désirent poursuivre leurs études à la sortie du couvent.

Cette fondation, il nous semble, vient à son heure. Quiconque est un peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, ne tarde pas à comprendre qu'un courant entraîne les femmes vers les études supérieures. Certes, comme le disait fort bien un prêtre distingué, dans une page consacrée à Mgr d'Hulst : « Tout désir intellectuel est digne d'éloges et mérite d'être pris en considération, mais encore faut-il que ce désir soit bien dirigé. La science mal entendue peut conduire aux abîmes : elle ne doit être que la servante de la foi ! » Mieux savoir, pour mieux aimer et mieux servir Dieu, l'Église, la patrie, la famille : telle sera la parole-programme de la nouvelle institution. Les esprits avides de connaître y trouveront

un aliment à la fois substantiel et attrayant. Déjà, grâce à la bienveillance de M. le vice-recteur de l'Université Laval, la répartition de l'enseignement est faite. Il comprendra trois sections : la section des lettres, la section des sciences, la section du commerce. Le français et l'anglais marcheront de pair.

Les langues étrangères, l'italien, l'allemand, l'espagnol, aussi bien que le latin et le grec, y seront enseignées sur demande. Des leçons d'économie sociale et politique, de droit usuel, de droit commercial rendront particulièrement intéressantes la section du commerce.

Des prêtres d'élite, des professeurs éminents de l'Université, de l'École Polytechnique, de l'École Normale ont mis au service de la future institution les lumières de leur expérience et le bienfait de leur dévouement. Elle deviendra, c'est notre espoir, ou plutôt notre conviction, un foyer de haut savoir chrétien. Nous lui souhaitons la fécondité, la force et la vie des œuvres bénies par la sainte Église.

Mgr l'archevêque de Montréal a approuvé dans la lettre que nous sommes heureux de publier, le projet que lui avait soumis la maîtresse générale des études de la Congrégation de Notre-Dame.

Rév. Mère Sainte-Euphrosyne,

Maîtresse générale des Etudes,

Congrégation de Notre-Dame.

Ma révérende Mère,

Votre projet d'ouvrir à Montréal une école supérieure pour les jeunes filles a mon entière approbation, et je désire qu'il puisse être mis à exécution dès cette année.

Vous savez comment je l'ai accueilli lorsque, il y a déjà quelque temps, vous m'en avez fait part. En répondant aujourd'hui à la lettre officielle que vous m'écrivez au nom des autorités de votre Congrégation, je ne puis que confirmer ce que je vous ai dit alors.

C
 à un
 sion
 leur
 pou
 tout
 un l
 légè
 scier
 cour
 lacu
 vo
 app
 disti
 de le
 den
 forte
 appe
 Sa
 but
 gran
 dire
 deve
 ça e
 en e
 cult
 sible
 des
 notr
 L'
 vous
 un g
 genc
 lieu
 V
 Di
 lles
 met

Cette école supérieure, dans notre ville, me semble répondre à un besoin. Bien des jeunes filles, en effet, au sortir du pensionnat, aimeraient, j'en suis sûr, à poursuivre des études qu'il leur a été impossible d'approfondir. Faute de classes spéciales pour elles et de direction pratique, elles abandonnent souvent toute culture intellectuelle sérieuse. Si elles lisent, elles vont un peu au hasard, se bornant, la plupart du moins, aux œuvres légères et aux romans du jour. Ce qu'elles ont appris en science religieuse, en philosophie, en histoire, en littérature, court même le risque d'être oublié bientôt. Il y a là une lacune que plusieurs déplorent. L'annonce de l'ouverture de votre nouvelle école les réjouira. Elles répondront à votre appel, elles se grouperont autour de vous et des professeurs distingués que vous choisirez ; elles élargiront ainsi le cercle de leurs connaissances, sans sortir de la sphère que la Providence leur a assignée ; elles se mettront en état d'exercer une forte et salutaire influence dans le milieu où elles seront appelées à vivre.

Sans doute, l'enseignement primaire et secondaire restera le but principal de votre Institut, car c'est lui qui est destiné à la grande masse des enfants et des jeunes filles confiées à votre direction. Mais n'y a-t-il pas, de plus, une élite dont nous devons nous occuper à l'heure présente ? Si nous remarquons çà et là des tendances fausses et des aspirations déplacées, il en est aussi de très nobles qu'il convient d'encourager et de cultiver. La vraie science, la science chrétienne, ne sera nuisible à personne. Elle contribuera, au contraire, à nous donner des apôtres, pour le bien et à former des femmes fortes comme notre société en réclame.

L'œuvre que vous entreprenez présente des difficultés que vous ne vous dissimulez pas. Elle demande de la prudence, un grand tact, une connaissance parfaite du monde et des exigences de notre temps, un zèle éclairé, un dévouement que rien ne rebute.

Votre Congrégation saura être à la hauteur de la tâche.

Dans son remarquable ouvrage sur *la seconde éducation des filles*, M. Alfred Nettement a posé des principes que je me permettrai de citer ici : « Il faut donc maintenir pour la seconde

« éducation des filles la gradation des idées de Fénelon et de
 « Mme de Maintenon : La religion d'abord, qui prend posses-
 « sion de l'âme entière, l'élève et la règle ; ensuite tout ce qui
 « peut contribuer à former l'esprit et le jugement ; en troi-
 « sième lieu, ce qui peut instruire, polir l'esprit, le développer
 « et l'orner ».

« Est-ce tout ? Non, il reste encore un axiome posé au dix-
 « septième siècle : il faut élever les femmes pour le rôle qu'el-
 « les auront à remplir à leur foyer, dans la société, dans la vie
 « enfin.

« Ces fonctions sont graves, importantes, nombreuses, non-
 « seulement au point de vue domestique, mais au point de vue
 « social. Ne l'a-t-on pas dit en effet : « Si les hommes font les
 « lois, les femmes font les mœurs » (1).

Ces mêmes principes, ma révérende Mère, ont inspiré, ce me
 semble, les programmes que vous avez déjà élaborés ; ils
 devront vous guider dans tous vos travaux.

Le pays que vous servez depuis deux siècles appréciera et
 secondera, je n'en doute point, vos généreux efforts.

Ouvrez donc votre école ; je la mets sous la protection de la
 Vierge immaculée, et, dès aujourd'hui, je la bénis de tout
 cœur.

† PAUL, ARCH DE MONTRÉAL.

Le 16 juin 1908.

AUX PRIERES

Sœur Anicet, née Elisabeth Quinn, professe vocale, des
 Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Washington.
 M. Téléphore LaRocque, décédé à Chambly-Bassin.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	29	JUIN	— Saint-Paul, Ile-aux-Noix.
MERCREDI	1	JUILLET	— Saint-Sauveur.
VENDREDI,	3	“	— Chambly.
DIMANCHE,	5	“	— Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

(1) Ps. 392.

ORDINATIONS

E vendredi, 12 juin, dans la chapelle du séminaire de Philosophie, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal a conféré la tonsure à ceux dont les noms suivent :

SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE

Tonsurés

Pour le diocèse de Montréal : MM. L.-J.-O. Deschênes, F.-H.-O. Gibeault, Jos. Denniss, J.-B.-A. Payment ;

Pour le diocèse d'Albany : M. H. Lévesque ;

Pour le diocèse d'Alexandria : M. J. MacDonnell ;

Pour le diocèse de Burlington : MM. W.-H. Cassidy, B.-W. McMahon ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : MM. A. Flajole, L. Grohman, J.-G.-D. Pamerleau, W.-M. Dole ;

Pour le diocèse de Helena : M. J.-G. Tougas ;

Pour le diocèse de Kingston : M. J.-F. Nicholson ;

Pour le diocèse de Manchester : M. L.-A. Ramsay ;

Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. M. Sweeney ;

Pour le diocèse d'Oregon : M. W.-W. Hampson ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. J. Ainsborough ;

Pour le diocèse de Peterborough : M. A.-B. Côté ;

Pour le diocèse de Portland : M. J.-A. Normand ;

Pour le diocèse de Providence : MM. H.-A. Norman, F.-A.-L. Baker ;

Pour le diocèse de Saint-Albert : M. J.-C.-O. Desroches.

SEMINAIRE DE THEOLOGIE

Tonsurés

Pour le diocèse de Montréal : MM. W.-A. Labrosse, E.-J. Beauchamp, A.-J. Bélanger, H.-J. Bélanger, D.-E. Bélisle, N.-

J. Brière, J.-A. Désilets, A.-J. Dufresne, L.-J. Gravel, P.-D. Magnan, E.-J. Renaud, S.-J. Valiquette ;

Pour le diocèse d'Antigonish : MM. J.-A. DeCoste, D.-H. MacDonald, R. McEwen, M.-J. Wallace ;

Pour le diocèse de Burlington : MM. A.-C. Griffin, F. A. Welsh ;

Pour le diocèse de Chatham : M. A.-J. Babineau ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : M. G.-B. O'Brien ;

Pour le diocèse de Hamilton : MM. P.-J. Maloney, C.-L. Sullivan, J.-J. Traynor ;

Pour le diocèse de Hartford : MM. P.-J. Lawlor, E.-P. Quinn ;

Pour le diocèse de Joliette : MM. H.-J. Beaudoin, H.-J. Ferland, J.-L. Martin, E. Mondor, P.-J. Roch ;

Pour le diocèse de London : MM. J.-J. Blair, F.-J. Brennan, E.-G. Doe, A. Fuerth, G.-J. Labelle, J.-F. Mahoney, J.-B. Neville ;

Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. E.-J. Tétrault ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. J.-J. O'Gorman ;

Pour le diocèse de Pembroke : M. G.-J. Jones ;

Pour le diocèse de Peterboro : MM. J.-J. Guiry, J.-V. McAuley, J.-J. McCarthy ;

Pour le diocèse de Portland : M. D.-J. Martin ;

Pour le diocèse de Saint-Albert : M. A. Louison ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : MM. J.-A. Chabot, C. E. Paillé ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. C.-J.-B. Allaire, D. C. Cournoyer, A.-J. Foisy, S.-P. Léveillè, N. Maynard, A.-L.-P. Nadeau, E.-J. Proulx, G.-A. Trottier ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. P. Dowd, C.-H. Duffy, C.-L. Foley, J.-A. Foley, H.-J. Hackett, D.-B. Hoar, J.-B.-J. Jakaitis, T. H. McNamara, W.-J. Nugent, J.-E. Welsh ;

Pour le diocèse de Toronto : MM. W.-P. Heydon, F.-J. O'Leary ;

Pour l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels : RR. FF. Engelbert Eichenlaub, Dominik Miller.

Le lendemain, samedi, Mgr Bruchési a fait les ordinations suivantes dans la cathédrale :

Minorés

Pour le diocèse de Montréal : MM. A.-J. Chaussé, A.-P. Forget, A.-J. Froment, L.-A. Gauthier, O. J. Maurault, E.-J. Pepin, A.-J. Perrin, O.-L. Rolland ;

Pour le diocèse d'Albany : M. L.-D. Guérin ;

Pour le diocèse d'Alexandria : MM. C.-C. Fawcet, E.-J. McDonald ;

Pour le diocèse de Fall-River : M. J.-S. Larue ;

Pour le diocèse de Joliette : M. J.-B. Lachapelle ;

Pour le diocèse de Kingston : M. J.-J. O'Connor ;

Pour le diocèse de Manchester : MM. E.-N. Durette, Ed. Lessard ;

Pour le diocèse de Marquette : M. A. Walloh ;

Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. J.-J. Bent ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. R.-C. Marion ;

Pour le diocèse de Portland : MM. J.-J. Finn, J.-W. Power ;

Pour le diocèse de Providence : MM. W.-I. Ferry, J.-F. McLaughlin ;

Pour le diocèse de Saint-Albert : M. A. Louison ;

Pour le diocèse de Saint Boniface : MM. J.-P. Gagnon, J. Reindl ;

Pour le diocèse de Seattle : M. R.-J. Armstrong ;

Pour le diocèse de Toronto : MM. S.-M. McGrath, F. J. Morrissey.

Sous-diacres

Pour le diocèse de Montréal : MM. C.-J. Beaudin, E.-J. Bouchard, H.-I. Leclerc, A.-W. Sicard, L.-A. Verschelden ;

Pour le diocèse d'Antigonish : M. J. McLennan ;

Pour le diocèse de Burlington : MM. J.-M. Kennedy, E.-E. Marion ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : M. F.-J. Vogt ;

Pour le diocèse de Hamilton : M. G.-L. Cassidy ;

Pour le diocèse de Hartford : M. J.-T. McDonald ;

Pour le diocèse de Joliette : M. W.-J. Fernet ;

Pour le diocèse de Manchester : MM. A.-P. Boire, J.-M. Brewin, F.-J. Happny, I.-A. Janelle ;

Pour le diocèse de New Westminster : M. C. Pelletier ;

Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. W.-J. Rock ;

Pour le diocèse de Pembroke : M. H.-D. Brosseau ;

Pour le diocèse de Providence : MM. J.-L. Cooney, D.-L. Lussier ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. F. Pander ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. L.-J. Bernard, R.-J. Tanguay ;

Pour le diocèse de Sherbrooke : M. H.-J. Boulay ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. H.-J. Gélinau, A.-S. Krzywda, J.-R. McCarthy.

Diacres

Pour le diocèse de Montréal : MM. E.-J. Charbonneau, A.-F. Harbour, H.-J. Lachapelle, M.-J. Lacombe, A.-J. Léveill , A.-J. Par , A.-J. Rochon, H.-J. Vermette ;

Pour le dioc se d'Alexandria : M. A.-L. McDonald ;

Pour le dioc se de Grand Rapids : MM. J.-V. Barrette, F. X. Downes, J.-M. McDonald ;

Pour le dioc se de Joliette : MM. A.-J. Gari py, A.-J. Mousseau, M. Payette, J.-J. Piquette ;

Pour le dioc se de Manchester : MM. J.-T. Crowley, D. S. Duffy ;

Pour le dioc se d'Ottawa : M. E.-J. Levac ;

Pour le diocèse de Pembroke : M. H.-E. Letang ;

Pour le diocèse de Providence : M. A.-A. Lafayette ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. L.-J. Bastien ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. U.-J. Decelles, O.-J. Huot ;

Pour le diocèse du Sault Sainte-Marie : M. L.-P. Thériault ;

Pour le diocèse de Springfield : M. A.-J.-B. Cayer ;

Pour le diocèse de Superior : M. W.-A. Beaudette.

Prêtres

Pour le diocèse de Montréal : MM. C.-J. Boyer, S.-L. Morin, V. Robert ;

Pour la Congrégation de Sainte-Croix : R. P. F.-X. Beaulieu.

LA TEMPERANCE

La Revue du Tiers-Ordre, Montréal.

Ly a deux ans, nous annoncions à nos lecteurs l'ouverture de la Croisade de Tempérance dans le diocèse de Montréal et dans le pays tout entier. Mgr l'archevêque de Montréal avait choisi les Franciscains pour prêcher cette croisade, sans exclure les autres apôtres de la bonne cause, nombreux dans le pays.

Pour aider aux prédicateurs, nos Pères eurent la pensée de créer un organe : *La Tempérance*, chaudement recommandé par NN. SS. les archevêques et évêques du Canada et béni l'année dernière par le Souverain-Pontife dans une lettre autographe adressée aux directeurs.

En commençant sa troisième année d'existence, *La Tempé-*

rance jette un regard en arrière sur les résultats obtenus et voici les chiffres qu'elle donne. Il s'agit uniquement du travail fait par nos Pères et l'on sait que nombreux furent les prédicateurs de la Tempérance.

Donc, durant ces deux années, outre un grand nombre de sermons isolés, nos Pères ont prêché 160 retraites et triduums de tempérance et donné 78 conférences avec projections lumineuses.

Durant ces prédications le nombre connu des personnes qui prirent les engagements de la tempérance est de plus de 81,115 dont 20,863 chefs de famille. Si considérable que soit ce chiffre, il n'est fourni que par une centaine de paroisses ; les résultats dans les autres localités n'ayant paru dans la chronique que sous cette indication vague : les $\frac{2}{3}$, les $\frac{3}{4}$ etc., ne nous fournissent point de chiffre précis.

A cet apostolat de la parole il faut ajouter celui de la presse qui nous donne des chiffres précis et ... éloquents.

La Revue *La Tempérance*, avec au-delà de 20,000 abonnés fournit par an 240,000 numéros. Le petit *Souvenir de la Tempérance* s'est distribué à 50,000 exemplaires ; le tract *Alcool, faits et chiffres*, à 30,000. La brochure « *Si femme savait* » distribuée en prime aux abonnés (20,000) est toujours demandée et son débit va atteindre 30,000. La dernière brochure du R. P. Hugolin : *Entrez donc !* a vu 6,000 exemplaires enlevés en moins de quinze jours. Le zèle du Révérend Père a envahi d'autres périodiques, l'*Action sociale*, l'*Enseignement primaire*, etc., qui publient de ses articles.

Nous sommes convaincus que nos lecteurs seront heureux de connaître ces heureux résultats. Ils en seront encouragés à continuer à l'œuvre de la Tempérance les sympathies des premiers jours.

INFORMATIONS RELIGIEUSES

LES fêtes jubilaires de Sainte-Anne-de-Beaupré. — Les fêtes jubilaires de Sainte-Anne-de-Beaupré suivront immédiatement celles de l'inauguration du monument de Mgr de Laval à Québec. Voici ce que les *Annales* publient à ce sujet :

« On s'attend à une si grande foule de visiteurs que les compagnies de transport se préparent déjà à doubler le nombre de leurs trains de voyageurs ; on parle même de l'établissement de dix-huit trains journaliers qui circuleraient entre Montréal et Québec. Quant au service de Sainte-Anne, rien ne sera négligé pour le rendre prompt et efficace. Entre autres moyens de transport, il y aura un train spécial partant de Québec, le matin, pour la commodité des visiteurs distingués qui n'auraient pu trouver place dans nos quartiers. Une messe pontificale, célébrée en présence de tous les dignitaires des états civil et religieux, sera chantée en action de grâces des faveurs sans nombre que le Seigneur s'est plu à accorder, dans ce sanctuaire de son choix, depuis deux siècles et demi, par les mains de la bonne sainte Anne. Pour cette messe, l'officiant sera revêtu du précieux ornement don de la reine Marie-Anne d'Autriche et apporté par Mgr de Laval lui-même en 1666 ; le calice dont il se servira sera aussi le même que le saint évêque a porté tant de fois dans ses mains ».

L'influence de l'Eglise et les vicissitudes de la France. — M. Maurice Talmeyr vient de faire les constatations suivantes dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nos lecteurs trouveront, comme nous, qu'elles sont de la plus frappante justesse.

« En tenant compte de toutes les crises traversées, de tous

les abus, de toutes les ombres au tableau, il est impossible de contester que l'histoire de France est une ascension, comme l'histoire d'une nation, tant que l'influence morale de l'Eglise y domine, c'est-à-dire jusqu'à Louis XV, et qu'elle devient immédiatement une chute, malgré tout ce que cette chute a quelquefois de brillant, ou même d'épique, dès que les savants, les écrivains, les artistes et les philosophes se substituent à l'Eglise et l'évincent de la société.

« Ce fait d'une France qui monte, comme pays et comme race, tant qu'elle est soumise à la direction religieuse, puis qui descend dès qu'elle est soumise à la direction littéraire et philosophique, peut être commenté, analysé, étudié, présenté de façons diverses, mais n'est pas niable comme fait. Il a l'évidence et la brutalité d'un graphique. Influence des prêtres, ascension lente ; domination des gens de lettres, chute rapide. A partir du jour où le prêtre manque, soit parce qu'on l'élimine, soit parce qu'il se manque à lui-même, la vie s'arrête. A partir de l'instant où l'homme de lettres lui succède, c'est la mort. Tous les vieux arguments, toutes les plaisanteries, toutes les vieilles ironies ne prévaudront pas contre cela ».

Nouveau vicariat apostolique. — Un bref, en date du 9 mars 1908, envoyé à Son Excellence le Délégué Apostolique, à Ottawa, par l'Eminentissime Préfet de la Propagande, annonce qu'il a plu au Saint-Siège de démembrer le vicariat apostolique du Mackenzie et d'ériger en préfecture apostolique, avec le Rév. Père Bunoz, O. M. I., comme préfet apostolique, le district du Yukon. Par le même bref, le vicariat apostolique du Mackenzie est détaché de la province ecclésiastique de Victoria et attaché de nouveau à la province ecclésiastique de Saint-Boniface, tandis que la nouvelle préfecture fait partie de la province ecclésiastique de Victoria.